

**PRESENTATION GENERALE ET SYNTHETIQUE  
DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 2025 DU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
(article L 3313-1 du Code général des Collectivités territoriales)**

La Décision modificative n°1 2025 propose une baisse de **- 21 255 712,50 €** de dépenses et de recettes en mouvements réels, hors écritures relatives à la gestion de la dette et de la trésorerie.

Il s'équilibre de la manière suivante :

**Section de fonctionnement : - 12 002 869,88 €** de dépenses et **6 633 377,50 €** de recettes.

**Section d'investissement : - 9 252 842,62 €** de dépenses et **- 27 889 090,00 €** de recettes.

Cette Décision modificative n°1 enregistre des **recettes supplémentaires de fonctionnement** pour **6 633 377,50 €** (des lignes sont en augmentation : + 10 000 000,00 € pour les DMTO, dividendes de participations à la Compagnie Nationale du Rhône : + 1 022 587,50 €, et d'autres en baisse : -3 200 000,00 € pour la taxe d'aménagement...).

**Les dépenses de fonctionnement** comprennent principalement des ajustements à la baisse d'enveloppes pour **- 12 002 869,88 €** : - 6 200 000,00 € inscrits au BS pour rembourser le trop-perçu du fait de la fusion des sections dépendance et soins dans le secteur des personnes âgées, - 2 239 290,00 € annulant la subvention pour l'Agence Savoie Mont-Blanc de 2024, - 1 500 000,00 € pour les placements en établissements des personnes handicapées en raison pour partie, du décalage d'ouvertures de nouvelles places, - 1 100 000,00 € d'annulation de la provision pour les ESMS prévue lors de la hausse des prix des énergies.

**Les dépenses d'investissement** sont également ajustées à la baisse : **- 9 252 842,62 €**. Plusieurs politiques enregistrent des ajustements de crédits à la baisse :

- la Politique Routière avec **- 3 450 134,64 €** : économie réalisée sur la protection contre les risques naturels et avalancheux, les aménagements cyclables et le Plan vélo.

- la Politique Moyens avec **- 1 857 050,07 €** : report de certaines opérations sur 2026.

- la Politique Education avec **- 1 581 385,00 €** : report dans le démarrage des travaux pour les travaux de conformité handicap du collège Fontanet à Frontenex, ou les travaux de restructuration et conformité handicap du collège Louise de Savoie à Chambéry.

**Les recettes réelles d'investissement**, hors refinancement et de trésorerie, sont diminuées de **- 27 889 090,00 €**, avec principalement une réduction du recours à l'emprunt de 29 600 000,00 €, pour un prévisionnel initial de 63 038 177,65 € (dont 6 488 177,65 € de reports).

Les Décisions modificatives n°1 2025 des Budgets annexes se présentent de la manière suivante :

- Aéroport Chambéry Aix les Bains

Des crédits relatifs aux travaux sont restitués pour **- 898 728,00 €** en section d'investissement. En effet, le Département a obtenu une prolongation des dérogations auprès de la Direction générale de l'aviation civile jusqu'au 31/12/2026, correspondant aux travaux de mises aux normes des chaussées au regard de la réglementation européenne en matière de sécurité aéroportuaire (EASA).

Une dépense de fonctionnement pour divers entretiens et réparations sur des biens immobiliers est inscrite à hauteur de **74 588,73 €**.

La subvention d'équilibre en provenance du Budget principal du Département est ainsi réduite de **- 824 139,27 €**.

- Forêts départementales

Ce Budget enregistre une diminution des ventes de coupes de bois de - 123 255,00 € (impact du scolyte sur le marché du bois). Cette baisse des recettes de fonctionnement est compensée par une augmentation de la subvention d'équilibre en provenance du Budget principal du Département à hauteur de 123 255,00 €.

- Foyer départemental de l'enfance

Ce Budget fait l'objet de transferts au sein de ses dépenses de fonctionnement à hauteur de 50 000,00 € afin d'augmenter la ligne des dépenses de personnel ; d'autres lignes sont diminuées pour financer ce besoin, dont les intérêts moratoires, - 10 000,00 €, les fournitures non stockables chauffage, - 25 000,00 € et les frais de colonies gîtes séjours, - 15 000,00 €.

7 400,00 € de recettes supplémentaires sont prévus en section d'investissement, à la suite d'une régularisation de cession d'un véhicule. Par ailleurs, le FCTVA est ajusté au réalisé, pour 7 400,00 €.

La subvention d'équilibre en provenance du Budget principal du Département n'est pas modifiée.

- Laboratoire départemental d'analyses vétérinaires

La Décision modificative n°1 prévoit l'ajustement de plusieurs lignes d'investissement pour un montant de 81 000,00 €. Celui-ci est financé d'une part par un transfert de crédit de 56 000,00 € sur la ligne travaux, et d'autre part par une augmentation du prélèvement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 25 000,00 €.

La subvention d'équilibre en provenance du Budget principal du Département n'est pas modifiée du fait de l'inscription de 25 000,00 € de recettes supplémentaires en fonctionnement.